



## **La monarchie absolue : de la Renaissance aux Lumières**

### **Documentation photographique n° 8057 (mai-juin 2007)**

**Par Joël CORNETTE** professeur à l'université Paris VIII,  
spécialiste de la France d'Ancien Régime et notamment de la monarchie.

#### **Quelques apports pour les préparations de cours et quelques pistes d'exploitation pédagogique**

**Le thème général** renvoie aux termes *monarchie absolue* et *absolutisme* qui sont « questionnés » dès l'éditorial. **Joël Cornette s'interroge sur « cette forme de pouvoir politique que fut en France la monarchie d'Ancien Régime, qualifiée d' "absolue" . » :**

- L'adjectif *absolu* était-il utilisé à l'époque moderne ?
- Quelles réalités recouvre-t-il durant cette période, tant du point de vue de l'autorité royale elle-même que de l'imaginaire sacralisé qu'on lui associe ?

**Intérêt majeur de cette « doc photo » :** elle est liée en plusieurs points au thème 2 de la IV<sup>e</sup> partie du nouveau programme d'Histoire de 5<sup>e</sup> applicable à la rentrée 2010 : *l'émergence du « roi absolu »*. Elle propose une approche renouvelée de l'absolutisme en France. Elle le (re)définit et en (re)précise les fondements :

« Absolutisme », « Ancien Régime » sont des mots nés au XIX<sup>e</sup> siècle mais le néologisme « **absolutisme** » est un dérivé de « **pouvoir absolu** » ou encore de « **roi absolu** ». Ces expressions sont bien utilisées sous Louis XIII et Louis XIV pour désigner l'autorité exercée depuis le Conseil d'en Haut. En latin *absolutus* signifie « délié », « détaché de tous liens »... donc « **qui ne connaît pas de limite à son pouvoir** ».

Il existe d'ailleurs un **absolutisme « à la française »** qui s'est **construit dès le XIII<sup>e</sup> siècle**, s'appuyant sur la stature particulière de roi sacré et thaumaturge. Au XVII<sup>e</sup> siècle, les structures étatiques du royaume de France se renforcent pour aboutir au « **Siècle de Louis XIV** » où la révocation de l'Edit de Nantes symbolise la **philosophie de l'Etat absolu (« un roi, une foi, une loi ») définie par Bossuet**.

La monarchie française est en fait marquée par un « **premier absolutisme** » **centré sur François I<sup>er</sup> et Henri II** dont le règne correspond à une extension du domaine royal, à une diminution des révoltes féodales et à un durcissement de l'autorité centrale, par exemple contre les protestants. Un « **second absolutisme** » renvoie à **Henri IV, pour qui l'Etat absolu doit rassembler les sujets (Edit de Nantes), à Louis XIII qui durcit l'autorité royale menacée par la guerre et les révoltes, et à Louis XIV qui installe une monarchie « administrative, enquêtrice et gestionnaire » à travers les intendants.**

En France, pour exister concrètement, **l'Etat royal absolu a eu besoin d'une personnification poussée à l'extrême : « c'est la personne du roi qui résume l'Etat » ; « c'est le corps du roi qui est identifié à l'Etat »**. Ainsi, le règne de Louis XIV semble bien être celui d'un « **Roi Etat** » puissant, impression qui se traduit à Versailles dans l'organisation du château et dans le rituel qui entoure la personne, le corps du souverain. A l'inverse, toutes les périodes de faiblesse physique des monarques (minorité, maladie) correspondent à des moments de contestation du pouvoir absolu.

### **Autre intérêt : un peu d'historiographie et des remises en cause...**

La vision « lavissienne » de l'absolutisme a longtemps dominé. Elle révèle notamment l'admiration d'Ernest Lavisse pour le « sens de l'Etat » et la mission de centralisation opérée par Colbert, fidèle ministre du Roi Soleil qui soumet enfin la noblesse. Comme si l'évolution absolutiste de la monarchie française était inéluctable.

Aujourd'hui, Robert Descimon par exemple, montre que les prétentions et **les actions de la Ligue au XVIe s. peuvent incarner, au contraire, une véritable contestation de la volonté centralisatrice de la monarchie absolue. Les Ligueurs défendent en effet le pouvoir local (en particulier celui des villes) contre celui jugé trop lointain et trop abstrait de l'Etat.**

Avec l'Edit de Nantes, c'est une conception moins autoritaire de l'Etat royal qu'il est possible de dégager. **Henri IV apparaît en effet comme un souverain protégeant l'intérêt commun contre les passions et les divisions religieuses, amorçant ainsi une distinction entre le « citoyen » et le croyant.**

**Le règne de Louis XIV, généralement considéré comme l'apogée de l'absolutisme, n'échappe pas non plus à cette remise en question.** François Bayard explique ainsi que les finances de la monarchie ont été en grande partie alimentées par des prêts émanant de familles nobles. **L'image du souverain absolu domestiquant la noblesse est donc à revoir puisque, financièrement, il dépend du bon vouloir de celle-ci.** De même, la vision « traditionnelle » d'une centralisation et d'une autorité royales imposées dans les provinces par la force est à corriger. Afin d'amener progressivement les sujets à l'obéissance, les intendants et les subdélégués utilisent souvent la manière douce et le compromis, notamment au niveau fiscal (voir l'exemple de la Franche-Comté). Enfin, l'influence des grandes familles (ex. : les princes de Condé) reste une réalité malgré la mise en place du « système de cour » et l'éviction de tous les Grands des conseils royaux pendant le règne personnel de Louis XIV. Profitant de leurs réseaux et de leur assise provinciale, les Grands multiplient les recommandations auprès des représentants de l'Etat afin de favoriser telle ou telle « relation » candidate à un poste administratif ou à une gratification. **Les faveurs royales ne l'ont donc pas vraiment emporté sur le clientélisme féodal.**

*La fin des 15 pages de « mise au point » est plus connue avec une brève présentation du **siècle des Lumières qui est celui de la déconstruction de l'absolutisme** (les parlements s'opposent au Conseil du roi, les philosophes publient leurs critiques négatives, le mécontentement populaire à l'égard de la fiscalité se durcit). Pour l'auteur, le pouvoir de la Cour de Versailles constitue un « vice de forme de l'Etat royal » qui, malgré la bonne volonté de Louis XVI, empêchait toute réforme.*

**4 thèmes du « dossier documentaire » semblent appropriés pour traiter l'actuel programme de 4<sup>e</sup> et le nouveau programme de 5<sup>e</sup> :**

- **Henri IV ou la monarchie resacralisée** avec un transparent de son abjuration à Saint-Denis qui lui permet de débiter sa légitimation auprès de ses sujets et à l'égard de la tradition monarchique française.
- **La « construction » de Louis XIV** : un tableau de Le Brun, *La Tente de Darius* (projetable en transparent), montre Louis XIV sous les traits d'Alexandre le Grand offrant clémence et protection à qui lui fait allégeance.
- **Versailles, l'œuvre du roi** : un plan du palais, des jardins et de la ville (sur transparent) présente le « système » de Versailles comme l'architecture parlante de l'Etat absolu (*voir proposition de séance p. 7-8 du livret*).
- **Louis XIV : le « tyran français »** : un texte d'un pasteur protestant réfugié en Hollande dénonce les abus de pouvoir du Roi Soleil, un autre de Fénelon expose le mécontentement populaire lié à la pression fiscale et aux guerres.